

Direction  
des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

Division  
des personnels enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré

Référence  
Mouvement 2014

Dossier suivi par  
Monique Veaugier  
Téléphone  
04 91 99 67 52  
Fariza MOULAI  
04 91 99 67 46  
Laury REINAUD  
04 91 99 66 45  
Mél.  
Ce.mouvement13  
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1

Le Directeur académique  
des services de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré  
S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation nationale  
S/c de Mesdames et Messieurs les Principaux  
de collège

Marseille, le 18 juin 2014

**Objet** : Mouvement complémentaire des enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Sont concernés par la présente note d'information :

**Les enseignants sans affectation à l'issue du mouvement principal** :

## FORMULATION DES VŒUX

### **1°) Nombre**

Il est possible d'émettre 30 vœux au maximum (vœux précis sur une école, vœux globaux par type de poste sur une commune, vœux précis sur postes fractionnés ...).

**Parmi ces 30 vœux, 1 vœu doit être obligatoirement formulé sur une zone géographique élargie comprenant plusieurs circonscriptions (cf. liste des zones jointe en annexe 1 et tableau détaillé en annexe 2).**

**A défaut, de saisie de zone élargie parmi les vœux, l'administration attribuera un vœu départemental, et l'affectation ne pourra être refusée.**

**Remarque** : les postes fractionnés **sont inclus** dans les vœux globaux **en fonction de la nature de leur fraction principale** : adjoint ou décharge de direction.

Par conséquent, pour demander **tous** les postes fractionnés d'une commune, il convient de formuler un vœu global d'adjoint **et** un vœu global sur décharge de direction.



## NATURE DES POSTES

Dans le cadre du mouvement complémentaire 2014, seront pris en compte :

- les habilitations de langues vivantes et régionales,
- les options CAPASH
- la liste d'aptitude de directeur en cours de validité (obtenue à compter de l'année scolaire 2011-2012)

En conséquence, les enseignants titulaires de ces certifications bénéficieront d'une priorité sur ces postes. Les affectations se feront à titre provisoire.

➤ Le mouvement complémentaire comporte :

- **Des supports entiers de toute nature** : adjoints, enseignants spécialisés, remplaçants, directeurs etc...). Il est précisé que tous les postes peuvent être demandés (sauf les postes vacants bloqués).

L'obtention d'un poste de direction grâce à la liste d'aptitude impliquera l'exercice effectif des fonctions de directeur, avec l'octroi de la N.B.I.

Il convient également de rappeler que les participants au mouvement complémentaire ne sont pas affectés sur les dispositifs "P.A.R.E" mais sur les supports libérés par les maîtres expérimentés qui les prennent en charge.

- **Des supports entiers fractionnés recomposés** à partir de temps partiels et/ou de décharges.

**1<sup>ère</sup> annexe** « liste générale des supports vacants » : comportant le numéro du support principal du poste fractionné, et signalé par « oui » dans la colonne de droite intitulée « fractionné ». Dans ce document apparaissent également les postes entiers.

**2<sup>ème</sup> annexe** « liste des supports entiers fractionnés » : classée par numéro comportant le détail de la composition des postes

Pour ce type de poste, **ne saisir que le code figurant dans la liste générale des supports vacants.**

**Exemple :** commune La Ciotat, E.E.PU FLORALIES : ne saisir que le code 6294 pour obtenir le poste fractionné constitué d'un ½ à l'E.E.PU LERICHE MISTRAL et deux ¼ un à l'E.E.PU LERICHE MISTRAL et l'autre à l'E.M.P.U.CAP CANAILLE

**Remarque :** les enseignants travaillant à **temps partiel** seront affectés prioritairement **sur les ¼ de postes.**

**ATTENTION :** **les postes de remplaçants comprennent également ceux de la brigade A.S.H**



## AFFECTATIONS SUR POSTES EN ZONE ECLAIR – R.R.S

Les personnels affectés en 2013/2014 sur une école située en Zone ECLAIR ou RRS, et qui la redemandent, bénéficient d'une priorité.

## SAISIE DES VŒUX SUR S.I.A.M.

La saisie des vœux se fait **exclusivement** par le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM) auquel l'application I-PROF donne accès. Pour vous connecter et accéder au « bureau virtuel », vous devez vous conformer aux consignes suivantes :

- **Activer votre boîte aux lettres (si cette opération n'a pas été effectuée) :**

- vous munir de votre NUMEN
- vous connecter sur le site public : <http://messengerie.ac-aix-marseille.fr>

Choisir « activation », et compléter :

- le compte utilisateur qui vous est attribué par le logiciel
- votre mot de passe qui est votre NUMEN, sauf si vous faites le choix de le modifier

- **Accéder à I-PROF**

- Vous connecter sur le site de la DASEN 13 <http://www.ac-aix-marseille.fr/ia13>
- Cliquer sur l'icône « Accès personnel » puis sur le pavé bleu I-PROF
- Ou directement sur le site : <https://bv.ac-aix-marseille.fr/iprof/ServletIprof>
- Saisir le compte utilisateur (code d'accès à la boîte aux lettres), et votre mot de passe

- **Saisir vos vœux sur l'application I-PROF :**

Pour saisir vos vœux, cliquez sur *Les services*, puis sur *SIAM*, et enfin sur *Mouvement intra-départemental*.

Le serveur sera ouvert :

**Du jeudi 19 juin 2014 à partir de 17 h 00**

**Au lundi 23 juin 2014 à minuit.**

Pour le directeur académique  
Le Secrétaire Général

*Signé*

**Michel RICARD**